

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC  
du vendredi 23 juin 2023**

**Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour :**

16 juin 2023

**Date de publication du procès-verbal de la réunion :**

12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger (arrive à 19h18 au point 8), SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :**

BIMBOT Frédéric donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure.

TOUZARD Blaise donne pouvoir à TOCZÉ Christian.

BOLIVARD Régis donne pouvoir à DELVILLE Nathalie.

ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à GIOT Stéphanie.

BOSSARD Nelly donne pouvoir à GARÇON Isabelle.

DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime.

FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à JEANNEAU Luc.

BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon.

BAZIN Denis.

**Secrétaire de séance :** DUFEIL Christophe, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD



**Adoption du procès-verbal de la réunion en date du 26 mai 2023 :**

Le procès-verbal de cette réunion, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer en début de séance la présentation par Madame GIOT de l'Analyse des Besoins Sociaux.

**ADMINISTRATION**

**POINT 1 : Compte-rendu des décisions prises en application des délégations d'attributions données au Maire**

Monsieur le Maire rappelle la délégation de pouvoirs dont il dispose au titre des délibérations du 29 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 CGCT.

Cette délégation de pouvoirs étant assortie d'une obligation de rapport au Conseil, il informe l'Assemblée des décisions qu'il a prises ou déléguées le cas échéant à ses adjoints :

Matière n°15 – Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

N° enregistrement	Désignations des parcelles	Adresse du bien	Surface	PLU	Préemption	Bien vendu	Compétence
3533723B14	AB 762	5bis, rue Haute	248	UC+ABF	Non	maison+terrain	commune
3533723B15	AB 691-694	26, rue du Prieuré	379	UC+ABF	Non	3 appartements	commune

## **POINT 8 : Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux**

Madame Stéphanie GIOT présente l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée sur TINTÉNIAC après sa présentation en Conseil d'Administration du CCAS le 16 juin, avec la participation de Thomas BAUDOUIN qui commente un diaporama reçu préalablement par les membres du Conseil Municipal.

Mesdames GIOT, DELVILLE, GARÇON, ANDRÉ, DEHEEGER et CHÂTEAUGIRON étaient membres du groupe de travail sur l'ABS.

Arrivée de QUENOUILLE Roger à 19h18.

S'en suit un débat : de nombreuses interventions, questions et commentaires sont suscités par l'analyse projetée.

Madame GIOT précise que l'ABS sera présentée à la population le 20 septembre 2023. 65 personnes interrogées dans le cadre de la réalisation de l'ABS ont manifesté leur souhait de continuer à participer au travail.

## **TRAVAUX / VOIRIE**

### **POINT 2 : Exploitation du Service Public d'Assainissement Collectif : présentation du Compte d'Affermage et du Rapport Annuel du Délégué 2022 de la SAUR**

Comme chaque année, Monsieur Rémi LEGRAND présente le Compte d'affermage et le rapport annuel du délégué du service public d'assainissement collectif 2022, de la société Saur.

**POINT 3 : Avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif**

Monsieur Rémi LEGRAND rappelle la délibération n° 120722-10 en date du 12 juillet 2022 par laquelle la commune de TINTENIAC a confié à la société SAUR l'exploitation de son service public d'assainissement collectif aux termes d'un contrat d'affermage signé le 24 Mai 2019.

L'arrêté du 30 avril 2020 « *précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19* » interdisait l'épandage des boues non-hygiénisées produites après le début d'exposition à risques pour la Covid-19 dont la date de démarrage est fixée au 15 mars 2020.

Les conditions de traitement des boues d'épuration ont en conséquence été modifiées pour respecter les critères d'hygiénisation requis pour la valorisation agricole ou à défaut permettre leur élimination en centre de compostage agréé.

L'avenant n° 1, approuvé par délibération n° 120722-10 en date du 12 juillet 2022 avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, a donc pris en compte l'impact significatif de l'arrêté du 30 avril 2020 sur les conditions d'exploitation du délégataire conformément au point 8 de l'article 14.1 du contrat d'affermage.

L'article 33 du contrat d'origine avait été modifié comme suit :

**« Article 33 REDEVANCE ET RÉMUNÉRATION DU CONCESSIONNAIRE**

*Conformément à l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tarif de base facturé aux abonnés du service délégué par le Déléguataire, en contrepartie des charges qui lui incombent pour l'exécution du présent contrat est le suivant :*

$$T = F + (R \times V) + (RQ \times V)$$

*Ou :*

*- Au titre des eaux usées auprès des usagers et de la collectivité de la commune de TINTÉNIAC, une rémunération définie hors taxes et redevance, et notamment, surtaxe collectivité, TVA... Définie par les prix de base suivants :*

*o Une prime fixe (F) annuelle : F = 21 € HT/an*

*o Une partie proportionnelle aux m<sup>3</sup> d'eau consommée R et dont l'assiette est celle de la redevance d'assainissement : R = 0,8142 € HT/m<sup>3</sup>*

*- Au titre des eaux usées, auprès de la commune de QUEBRIAC : RQ = 0,6203 € HT/m<sup>3</sup>*

*(Mesuré sur le débitmètre du poste de refoulement) ... »*

La gestion des boues « COVID » pour 255 tonnes/an représentait un coût supplémentaire estimé à 10 595,59 €.

L'arrêté du 30 avril 2020 a été abrogé le 7 février 2023 et la Saur soumet à l'approbation du Conseil Municipal un avenant n° 2 annulant les charges inhérentes à l'hygiénisation des « boues COVID », avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023. L'article 33 est rédigé de la façon suivante :

## « Article 33 - REDEVANCE - REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

Conformément à l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tarif de base facturé aux abonnés du service délégué par le Déléguataire, en contrepartie des charges qui lui incombent pour l'exécution du présent contrat est le suivant :

$$T = F + (R \times V) + (RQ \times V)$$

Ou :

- Au titre des eaux usées auprès des usagers et de la collectivité de la commune de TINTENIAC une rémunération définie hors taxes et redevance, et notamment, surtaxe collectivité, TVA... définie par les prix de base suivants :
  - o Une prime fixe (F) annuelle : F = 21 € HT/an
  - o Une partie proportionnelle aux m<sup>3</sup> d'eau consommée R et dont l'assiette est celle de la redevance d'assainissement : R = 0,747 € HT/m<sup>3</sup>
- Au titre des eaux usées, auprès de la commune de QUEBRIAC : RQ = 0,55 € HT/m<sup>3</sup>  
(Mesuré sur le débitmètre du poste de refoulement)

... »

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif tel que présenté et autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

### **POINT 4 : Extension du cimetière : présentation de l'avancement du dossier**

Monsieur Rémi LEGRAND présente l'avancement du dossier de travaux d'extension du cimetière communal tel que présenté aux membres de la Commission « INFRASTRUCTURES » le 21 juin 2023, projet élaboré après 4-5 réunions de travail.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont évalués à :

- Tranche 1 : 167 766,10 € H.T.
- Tranche 2 : 129 035,60 € H.T.

S'en suit des questions/réponses.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **POINT 5 : Suppression d'un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Madame Isabelle GARÇON précise que, suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de supprimer un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

#### **POINT 6 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

Madame Isabelle GARÇON précise que, suite à la mutation d'un agent vers un EPCI, il y a lieu de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**POINT 7 : Approbation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2023**

Madame Isabelle GARÇON présente le tableau des effectifs compte tenu de la suppression de deux postes suite à un départ en retraite et à une mutation (technicien principal 1<sup>ère</sup> cl. et adjoint administratif).

**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**Au 1<sup>er</sup> juillet 2023:**

Emploi	Grade	Eff.bug	Eff. pourvu	Dont TNC
DGS	Attaché principal	1	0	
DAF	Attaché principal	1	1	
Responsable affaires juridiques	Attaché principal	1	1	
Chef équipe service à la population	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Assistante ressources humaines	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Assistante service à la population	Adjoint administratif	1	1	
<b>TOTAL secteur administratif</b>		<b>7</b>	<b>6</b>	
Directeur service technique	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Chef équipe bâtiments /voirie	Agent de maitrise	1	1	
Chef équipe espace verts	Adjoint technique	1	1	
Agents des espaces verts	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	
Agents des espaces verts	Adjoint technique	3	1	
Agent en charge de la maintenance des bâtiments	Adjoint technique	1	1	
Agent d'entretien	Adjoint technique	3	1	
Responsable restauration	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1
2 <sup>nd</sup> de cuisine	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1
Responsable cantine garderie	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
ATSEM	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	3
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	1	0	1
<b>TOTAL secteur technique</b>		<b>21</b>	<b>16</b>	<b>6</b>

ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	
TOTAL secteur social		2	2	
Responsable du centre culturel	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
Animatrice du cyber espace et assistante de communication	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
TOTAL secteur culturel		3	3	
Directeur service scolaire	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
TOTAL secteur animation		1	1	
TOTAL GENERAL		33	28	6

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Nathalie DELVILLE rappelle la Fête de la Musique ce samedi 24 juin 2023.
- Nathalie DELVILLE informe d'un concours de cartes postales organisé par l'association MCS auquel ont participé le collège Théophile Briant, le lycée Abbé Pierre et l'ALSH Familles Rurales de Hédé-Tinténiac. 5 cartes postales ont été retenues par un jury. La remise des lots aura lieu le vendredi 30 juin 2023 à 17h15 en salle du Conseil Municipal.  
Lors du Paris-Brest-Paris, des cartes postales seront distribuées aux participants (5 000 exemplaires seront édités par Groupama) qui la renverront de chez eux.
- Nathalie DELVILLE informe de l'organisation d'une exposition de vélos insolites par l'association de La Reinois : l'inauguration aura lieu le vendredi 30 juin à 16h00.
- Nathalie DELVILLE a distribué à chaque conseiller municipal présent un programme des Vendredis de l'été qui aura lieu du 7 juillet au 18 août 2023.
- Isabelle GARÇON rappelle la Fête de l'école publique René Guy Cadou le vendredi 30 juin 2023.
- Rosine d'ABOVILLE interroge sur l'accessibilité rendue difficile à la mairie compte tenu qu'elle est maintenant fermée 2 demi-journées/semaine (mardi matin et jeudi après-midi), et de la mise en place d'un standard à choix multiples (« taper le 1, 2, 3 ou 4 » selon le service souhaité). Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de mesures pour pallier au surcroît de travail lié notamment à la production des CNI. Il précise que le système est perfectible et sera adapté avec l'ouverture dans d'autres communes de points supplémentaires de production de CNI.
- Stéphanie GIOT rappelle que le traitement des demandes de logements sociaux s'effectuait sous format papier jusqu'ici. La commune est aujourd'hui connectée au site IMMOWEB : le travail s'en trouve fortement facilité, notamment avec l'accès à un fichier à jour.
- Vianney DEHEEGER demande comment seront organisés les vestiaires au stade pendant les travaux. Monsieur le Maire précise que les vestiaires de la salle omnisports seront mis à disposition, auxquels seront ajoutés 2 « algécos », le

préfabriqué à l'entrée de l'école maternelle (l'association Courir à Tinténiac-Québriac investira l'ancien bâtiment de la MJC pendant les travaux) et un bloc sanitaire sera loué et installé près du préfabriqué.

De plus, Saint Domineuc mettra à disposition ses vestiaires et son stade.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu 3 réunions de chantier. Les travaux de désamiantage devraient débuter semaine 32, et non semaine 35 comme voulu par l'entreprise (c'est la semaine de pré-rentrée scolaire).

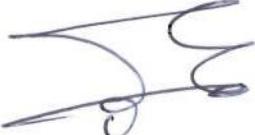
- Léon PRESCHOUX interroge sur la réhabilitation de berges du ruisseau du Bois du Parc. Les agriculteurs sont interrogés pour le stockage de 1 000 m<sup>3</sup> de terre. Marie-Laure PARPAILLON relève qu'effectivement, un programme de réhabilitation de berges sans détournement des lits de ruisseaux est en cours d'études, mais rien n'est encore finalisé par le Syndicat du Linon.
- Monsieur le Maire précise que le recensement de la population tinténiacoise s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2024.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 11 juillet 2023,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

**SIGNATURES :**

Le Maire, Christian TOCZÉ		Le secrétaire de séance Christophe DUFEIL
		

2023-102